

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 août 2018 à 21 Heures.

L'an deux mille dix huit, le jeudi 23 août à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE, LAGARDE, BARNADAS, CHANUT, GARCIA, GARROS, LETELLIER, PAYROS, NAVARRE et MME SARNIGUET.

Etaient absents et excusés : MME PESQUIDOUX, M. AURENSAN ayant donné procuration à M. BARATAULT, M. DARBAS

Etait absent : M. DUBOURDIEU

Présentation par le bureau Altaïr du projet d'étude bourg centre

Avant l'ouverture du conseil, monsieur le Maire donne la parole à Mmes Lucie BOSCOQ et Françoise TOUZAA du bureau ALTAÏR pour une présentation succincte du projet bourg centre d'Aignan dont le but est de revitaliser et développer la commune. Le lancement de l'étude pourrait débuter en septembre 2018 et comporterait trois phases :

- Phase 1 – le diagnostic – durée estimée 2 mois
- Phase 2 – le projet, la stratégie – durée estimée 1,5 mois
- Phase 3 – le programme opérationnel – rédaction du contrat bourg centre Occitanie – durée estimée 1,5 mois

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018.

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation par le bureau Altaïr du projet d'étude bourg centre**
 - **Appel d'offre étude bourg centre**
 - **Renouvellement bail M. et Mme Dutry guinguette**
 - **Projet défibrillateur**
- **Convention mise à dispo de Fabien Ladet auprès des associations**
- **Attribution indemnité de conseil à M. Kahn, Trésorier Plaisance**
 - **Remboursement travaux mât éclairage rue de la Coudette**
 - **DM état des immobilisations**
- **Convention mise à disposition emplacement camions outillage**
 - **Emprunt 71000 € éclairage public**
 - **DM emprunt et court terme**
 - **Prolongation mise en dispo M. Pesquidoux**
 - **Chemin de Lassalle**
- **Convention utilisation salles et équipements sportifs**
 - **Lotissement Guilhemblanc**

Monsieur Marc PAYROS est nommé secrétaire de séance.

Appel d'offre étude bourg centre

Monsieur le Maire fait référence à la séance du conseil municipal du 18 juin dernier durant laquelle l'ensemble des membres du conseil l'avait autorisé à lancer un appel d'offres pour la mission d'élaboration du projet de Valorisation et de Développement du Bourg Centre d'Aignan.

Différents bureaux d'études ont été contactés, à savoir :

- Le bureau ALTAÏR – 20, Promenade du Pradeau à 65000 Tarbes
- L'agence PLACE - Bâtiment 19 – Rue des Terres Neuves à 33130 Bègles
- La Sarl AéA Architecture Eric Agro – 76 rue d'Urac à 65000 Tarbes

Le bureau d'architecture Eric Agro s'est excusé de ne pas être en mesure de répondre à la demande, l'agence Place n'a pas répondu. Seul le bureau ALTAÏR a fait parvenir une offre.

Cette étude est prévue au budget avec financement à hauteur de 50 % de la part de la Région.

La commission d'appel d'offres réunie le lundi 23 juillet dernier propose de retenir le bureau Altaïr pour un montant de 22900,- € HT, soit 27480,- € TTC.

Monsieur le Maire propose que l'ensemble des membres du conseil se réunissent pour une réunion de lancement.

Accord à l'unanimité

Renouvellement bail M. et Mme Dutry guinguette

Monsieur le Maire informe de la nécessité de renouveler le bail de la guinguette pour une durée de 9 ans sous les mêmes charges et conditions que le bail d'origine arrivé à échéance le 4 mai 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de prendre une délibération et de signer tout document devant intervenir.

Avis favorable à l'exception de messieurs BARNADAS et GARROS qui s'abstiennent.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. et Mme DUTRY Frédéric, gérants de la guinguette du lac, vendent leur fond de commerce à Mme BIANCHI Mélissa, Yvette, Amélie demeurant Pouchiou à 32240 MONLEZUN-D'ARMAGNAC (Gers). Le sous-seing a été signé auprès de Maître BOUNEL, notaire à AIGNAN, la signature définitive devant avoir lieu après la saison estivale.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de consentir à la cession, de prendre une délibération et de signer tout document devant intervenir.

Avis favorable

Projet défibrillateur

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mise en place d'un défibrillateur avait déjà été évoqué à plusieurs reprises lors de précédentes réunions dans le cadre de la protection des populations. Il informe les membres du conseil de la réception d'un devis de la société MATECIR DEFIBRIL à 06700 Saint-Laurent-du-Var pour un montant HT de 1510,- €, soit 1812,- € TTC auquel il faut ajouter un contrat annuel de maintenance hors consommables s'élevant à 120,- € HT, soit 144,- € TTC. Ce défibrillateur serait placé en extérieur sous les arcades de la mairie.

Cette dépense est prévue au BP opération 105 article 2188.

Une subvention de 604,- € est accordée par la fondation CNP Assurances.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Convention mise à disposition de Fabien Ladet auprès des associations

Monsieur le Maire rappelle que les associations : Union Sportive Aignanaise, Gymnastique Volontaire et Tennis Club bénéficient d'une mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune d'Aignan pour l'enseignement et l'encadrement de leurs diverses activités sportives depuis le 1^{er} octobre 2009.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur LADET lui a indiqué par courrier qu'il était favorable à cette mise à disposition.

La commission administrative paritaire réunie le 22 juin dernier a émis à l'unanimité un avis favorable. Il convient donc de renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans à raison de 6,69 H/semaine pour l'USA, 0,72 H/semaine pour le Tennis Club et 0,72 H/semaine pour la Gymnastique Volontaire.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Attribution indemnité de conseil à M. Kahn, Trésorier Plaisance

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal de la nécessité de prendre une nouvelle délibération lors du changement de Comptable des Finances Publiques, monsieur Didier KAHN ayant remplacé monsieur Jean-Emmanuel EGLIN. M. KAHN assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Une indemnité de conseil au taux de 100 % par an lui est accordée et calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Avis favorable sauf M. BARNADAS qui vote contre.

Remboursement travaux mât éclairage rue de la Coudette

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal des dommages provoqués par un camion de la société lithuanienne de transport KLP TRANSPORT UAB sur un mât d'éclairage rue de la Coudette le 9 mai dernier lors d'une visite chez Pierre Fabre.

Le devis du Syndicat d'Energies du Gers du 15 juin 2018 d'un montant de 1235.74 € a été entièrement pris en charge par le transporteur par virement à la Trésorerie de Plaisance.

Avis favorable.

DM état des immobilisations

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'une erreur matérielle, il convient de prendre une décision modificative au budget primitif 2018 pour les immobilisations, à savoir :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
13932(40) Amendes de police	3.00 €	021 (021) virement de la section de fonctionnement	-3304.54 €
		28031 (040) Frais d'études	4029.69 €
		280411632 (040) Bâtiments et installations	-722.15 €
	3.00 €		3.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
023 (023) virement à la section d'investissement	-3304.54 €	777 (042) Quote part des subv.d'inves.trans	3.00 €
6811 (042) dot.aux amorts. des immo.incorpor	-722.15 €		
6811 (042) dot.aux amorts. des immo.incorpor	4029.69		
	3.00 €		3.00 €
TOTAL DEPENSES	6.00 €	TOTAL RECETTES	6.00 €

Avis favorable.

Convention mise à disposition emplacement camions outillage

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la trésorerie de Plaisance de joindre une délibération et une convention à chaque encaissement de chèque relatif à la mise à disposition d'un emplacement aux camions d'outillage.

Avis favorable

Emprunt 71000 € éclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAVARRE, Président de la commission des finances, qui rappelle que la commune a projeté des travaux au niveau de l'éclairage public (remplacement des points lumineux par des LED). Pour s'en acquitter, un emprunt d'un montant de 71000,- € (durée 2 ans) a été prévu lors de l'établissement du budget primitif et plusieurs organismes bancaires ont été contactés.

Les propositions examinées sont :

BANQUE	TAUX	FRAIS DOSSIER
Banque Postale	0.60 %	100 €
Banque Populaire Occitane	1.35 %	200 €
Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	0.66 %	100 €
Crédit Agricole Aquitaine	0.23 %	100 €
Caisse Epargne	0.95 %	150 €

Monsieur NAVARRE propose de retenir le Crédit Agricole Aquitaine. L'offre étant valable jusqu'au 20 septembre prochain, un point sera fait avec l'entreprise pour connaître la date de fin des travaux et décider du moment où l'emprunt sera contracté.

Avis favorable

DM emprunt et court terme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative d'un montant de 400,- € se composant comme suit :

200,- € pour les frais de l'emprunt de 100000,- € pour les travaux sur les bâtiments communaux oubliés au budget

200,- € pour les frais de l'emprunt court terme

Accord à l'unanimité

Prolongation mise en disponibilité M. Pesquidoux

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2017 il avait présenté la demande de mise en disponibilité de la part de M. Philippe PESQUIDOUX pour une durée de 6 mois à compter du 19 mars 2018 pour lui permettre de mener à bien son projet de création d'entreprise.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. PESQUIDOUX en date du 18 juin 2018 souhaitant une prolongation d'un an de mise en disponibilité, soit jusqu'au 19 septembre 2019.

Pour information

Chemin de Lassalle

Monsieur le Maire explique que le chemin de Lassalle avait été transféré à la Communauté de Communes Armagnac Adour. Il s'avère que ce chemin appartient au domaine privé de la commune. Une première délibération doit être prise pour transférer cette voie du domaine privé de la commune au domaine public de la commune et une seconde délibération pour créer la voie communale n° 3 de Lassalle.

Avis favorable

Convention utilisation salles et équipements sportifs

Convention entre le département du Gers, la commune d'Aignan et le collège vert

La commune d'Aignan, propriétaire des locaux, s'engage à mettre gratuitement à disposition du collège la salle des fêtes de la commune, rue Saint Saturnin, pour permettre la pratique des activités sportives par les élèves. Cette convention est conclue pour dix ans, renouvelable par tacite reconduction à compter de la rentrée 2018/2019.

Convention entre la commune d'Aignan, la communauté de communes Armagnac Adour et l'école d'Aignan

La commune d'Aignan, propriétaire des locaux, s'engage à mettre gratuitement à disposition du personnel de la CCAA les infrastructures sportives et les différentes salles pour permettre au personnel d'animation de la CCAA d'exercer les animations relevant de ses compétences. Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

Monsieur LABADIE demande que soit ajoutée dans les deux conventions l'interdiction d'utilisation de balles ou ballons « durs » dans les différentes salles.

Accord à l'unanimité

Lotissement Guilhemblanc

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Mme MOULIE de Dému, acheteuse du lot 6 au lotissement de Guilhemblanc sous condition que la commune réalise le déplacement de l'entrée de la parcelle qui correspondrait plus à la position de sa maison sur le terrain. Seul le changement au niveau du bateau du trottoir est nécessaire.

Avis favorable

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour, seuls les lots 13, 15 et 16 restent à la vente et qu'ils feront l'objet d'une visite le lundi 3 septembre prochain à 11 H en présence de M. LABADIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures 50 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 27 juin 2018 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 27 Juin 2018

Le Maire,
Philippe BARATAULT